

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 2619/2019	Objet : Approbation de la convention de partenariat relative au financement d'un équipement de vidéoprotection sur la commune de Marolles-en-Brie

Conseillers en exercice : 27

Présents : 21

Pouvoirs : 4

Absents : 2

Votants : 25

L'an deux mil dix-neuf, le 1^{er} juillet à 19 h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 25 juin 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Sylvie GERINTE, Maire,

Présents : Sylvie GERINTE, Maire.

Jean-Michel CARIGI, Marie-Paule BOILLOT, Pierre BORNE, Alain BOUKRIS, Danielle METRAL, Arlette LEPARC, adjoints au Maire.

Joseph DUPRAT, Jean-Luc DESPREZ, Marie-France PELLETEY, Alphonse BOYE, Florence TORRECILLA, Nathalie BOIXIERE, Virginie LECARDONNEL, Magali OLIVE, Martine HARBULOT, Dominique GOYER, Dominique MAIGNAN, Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU, Samantha CRISIAS, conseillers municipaux.

Absents représentés : Bernard KAMMERER donne pouvoir à Sylvie GERINTE, Joël VILLAÇA donne pouvoir à Jean-Michel CARIGI, Alexandre RICHE donne pouvoir à Alphonse BOYE, Claude-Olivier BONNEFOY donne pouvoir à Marie-Paule BOILLOT.**Absents** : Hakima OULD SLIMANE, Fabrice LEVEAU.

Madame Nathalie BOIXIERE a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-1 à L1111-10 et L 3334-16 ;**Vu** la délibération N°2580/2018 du 20 décembre 2018 du Conseil municipal déléguant à Madame le Maire les demandes d'attribution de subventions adressées à l'Etat, à d'autres collectivités territoriales ou tout autre organisme contributeur, quel qu'en soit le montant et pour tout type d'opérations éligibles et portées au budget 2019,**Vu** la délibération N°CP2019-125 du 19 mars 2019 de la commission permanente du Conseil régional Ile-de-France-attribuant à la commune une subvention d'un montant prévisionnel maximum de 6 217€, soit 30 % de la dépense subventionnable, pour l'acquisition d'un équipement de vidéoprotection,**Considérant** que le versement de la subvention est soumis à la signature de la convention présentée en annexe.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
A l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de partenariat relative au financement d'un équipement de vidéoprotection sur la commune de Marolles-en-Brie, ci-annexée.

ARTICLE 2 : AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les actes afférents.

CERTIFIE CONFORME
MAROLLES-EN-BRIE, le 1^{er} juillet 2019




Sylvie GERINTE
Maire de Marolles-en-Brie